

Durée **Lieu :**

14 heures sur site en Occitanie

Public visé

Tout salarié et Assistant maternel du particulier employeur
Mobilisation du plan de développement des compétences (58 heures par an).

Prérequis

Être à jour de son agrément (Assistant maternel)
Être en contrat avec un employeur

Modalités d'évaluation et de suivi

Évaluation non certifiante tout au long de la formation avec reprise si besoin des notions non assimilées.
Suivi de l'exécution de l'action : liste d'émargement.
Procédure d'évaluation : évaluation continue et questionnaire d'évaluation en fin de formation.
Document remis à la fin de la formation : Passeport de formation et attestation de formation

Moyens et supports pédagogiques

Vidéo projection
Étude de cas concrets

Moyens et supports pédagogiques

Nos méthodes pédagogiques s'articulent selon deux axes :
Une activité cognitive pour l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques ; associée à une démarche active et interactive, elle engage les participants à co-construire avec l'intervenant la dynamique du processus pédagogique
Une analyse des pratiques professionnelles : basée sur l'étude de cas et situations concrètes, elle permet une prise de recul dans les situations professionnelles et favorise l'intégration des contenus à travers le partage des expériences

Financement de la formation

Le plan de développement des compétences

ADAPTER SA COMMUNICATION AVEC L'ENFANT

Points forts

Être en mesure de mieux comprendre le processus de communication avec l'enfant et d'en cerner les enjeux pour le bien-être et l'autonomie et ainsi d'adapter sa communication dans toutes les situations du quotidien.

Objectifs de la formation

A l'issue de cette formation, le stagiaire sera en mesure de mieux comprendre le processus de communication avec l'enfant et d'en cerner les enjeux pour le bien-être et l'autonomie et ainsi d'adapter sa communication dans toutes les situations du quotidien.

Description

SAVOIRS :

- La place de la communication dans l'épanouissement de l'enfant et la construction de soi.
- La place de l'écoute et de l'observation dans le processus de communication avec l'enfant.
- Les principales étapes clés de l'acquisition du langage chez l'enfant.
- Les différents modes de communication verbale et non verbale de l'enfant.
- Les outils de communication bienveillante.
- L'immaturation cérébrale de l'enfant : impact dans le langage de l'adulte.
- Les violences éducatives ordinaires et les stéréotypes.

SAVOIR-FAIRE:

- Utiliser le mode de communication et le langage en fonction de l'activité, des besoins et du développement global de l'enfant.
- Adapter sa communication non verbale aux propos tenus et se positionner à hauteur de l'enfant.
- Soutenir l'enfant dans ses initiatives et expériences par de la guidance verbale, visuelle et physique.
- Poser un cadre contenant en formulant des limites et des messages clairs, positifs et adaptés à l'enfant.
- Accompagner l'expression émotionnelle de l'enfant en le questionnant sur ses situations vécues et en utilisant les mots adéquats sur ses ressentis.
- Susciter les relations entre enfants et développer leurs habilités de coopération.
- Diminuer les situations d'agressivité et les états d'excitation en appliquant les principes de la communication bienveillante.
- Rassurer l'enfant et favoriser les meilleures conditions d'accueil au vu de son confort et de son réconfort.
- Développer une démarche de questionnement sur ses pratiques et son accompagnement afin d'adopter une posture bienveillante.

SAVOIR-ÊTRE :

- Être observateur, Être à l'écoute
- Être bienveillant Être rassurant Être patient
- Être encourageant et valorisant

Financement de la formation

Plan de développement des compétences des salariés du particulier-employeur

Le plan de développement des compétences définit l'ensemble des actions et stages de formation dont peuvent bénéficier les salariés du particulier-employeur (assistant maternel-garde d'enfant) en termes d'adaptation au poste de travail ou de développement des compétences.

58 heures par an

- Disponible dès la première heure travaillée
- Rémunération maintenue pendant le temps d'accueil
- Allocation de formation si hors temps d'accueil habituel

Le nombre d'heures de formation utilisé dans le cadre du PLAN hors temps d'accueil doit être rémunéré à l'assistant maternel sous la forme d'une allocation de formation forfaitisée à 4,54€ de l'heure* (Nb d'heures de formation x 4,54€). Seules les heures de formation effectivement réalisées donnent lieu au versement de l'allocation de formation. * Ce montant est susceptible d'évoluer en cours d'année.

Éléments de remboursement au forfait des frais annexes à la formation

Les frais annexes (km, repas, nuits d'hôtel) seront déclarés jour par jour par l'assistant maternel lors du module de formation sur la feuille d'émargement (aucune modification ni ajout ne pourront être pris en compte)

Le nombre total de kilomètres à parcourir correspond à la distance entre le lieu d'habitation de l'assistant maternel et le lieu de la formation, aller/retour par jour de formation. Le remboursement des frais kilométriques est plafonné à 200 km aller/retour par jour de formation. Le calcul des kilomètres doit être réalisé avec l'outil Google Maps.

- Le déjeuner se justifie lorsque la formation se déroule sur la journée entière.
- Le dîner est justifié dans le cadre d'un hébergement à l'hôtel.
- La nuit d'hôtel se justifie si la formation se déroule sur 2 jours consécutifs ou si, compte tenu du lieu de formation l'assistant maternel arrive la veille. En cas de nuits d'hôtel sur des jours de formation qui se suivent, le remboursement des frais kilométriques est plafonné à 100 km aller et 100 km retour.
- Calculez vos km : <https://www.iperia.eu/outils-et-services/>

